

MATRICE DE TRI DE DÉCHETS

DÉCHETS BIOMÉDICAUX



Placé séparément dans un sac pour déchets biodangereux étiqueté avec les mots « Déchets biologiques dangereux » ou avec le symbole international de danger de contamination.



Tubulures/sacs/hémovacs/pleuravacs pour sang



Bonbonnes à aspiration ou doublures ayant du liquide teinté de sang ou d'autres substances potentiellement infectueuses

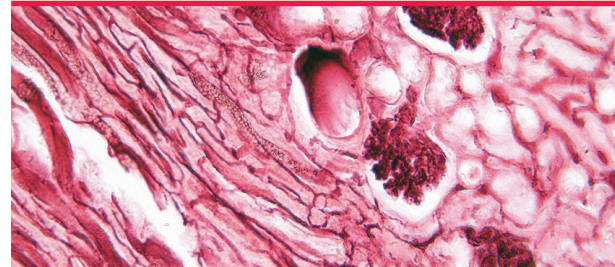


Tous les articles jetables imbibés ou ruisselants de sang ou d'autres fluides corporels

DÉCHETS ANATOMIQUES



Les contenants doivent être étiquetés « Déchets anatomiques » et doivent être séparés des autres déchets pour les sacs rouges. Seul l'emballage à usage unique est approuvé pour les déchets anatomiques.



Échantillons de biopsie



Parties anatomiques



Organes anatomiques

DÉCHETS ORDINAIRES



Emballage alimentaire



Alèses et d'autres articles jetables du patient



Gants non infectieux



Déchets/emballages

DÉCHETS RECYCLABLES



Documents non confidentiels



Emballage stérile



Bouteilles en plastique et cannettes de boisson